



Direction générale de la Sécurité civile et de la gestion des crises

Communiquédepresse

07 juillet 2020

Parution du Guide Impact et prévention des risques liés aux fumées chez les sapeurs-pompiers 2020

Fin 2018, un groupe de travail expert sur les risques liés aux fumées d'incendie a été mis en place conjointement par le Fonds National de Prévention (FNP) de la CNRACL et la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises (DGSCGC).

Ces travaux achevés fin 2019 ont permis l'actualisation d'un guide diffusé en septembre 2017 et préconisant la mise en œuvre de 43 mesures de prévention relative à la protection des sapeurs-pompiers en intervention.

Cette mise à jour a révélé les progrès importants déjà réalisés en la matière et issus de ces premiers travaux. Le guide est consultable sur la page du FNP de la CNRACL ainsi que sur le portail national des ressources et des savoirs de l'ENSOSP.

Le site internet du Ministère de l'Intérieur relaie cette information.

Cette collaboration entre le FNP de la CNRACL et la DGSCGC a par ailleurs permis l'élaboration d'un prototype de cagoules filtrant -a minima- plus de 90 % des fumées et produits toxiques lors des interventions.

Cette cagoule nouvelle génération a fait l'objet en décembre 2019 de la diffusion par la DGSCGC d'un référentiel technique portant label de sécurité civile française permettant à chaque Service d'Incendie et de Secours (SIS) de procéder à des commandes publiques pour l'achat de ce type de matériel à compter du 1er avril 2020.

Une vidéo réalisée conjointement par les deux partenaires et précisant le bon usage de ces nouvelles cagoules viendra prochainement accompagner leur mise en place progressive.

Cette évolution technologique constitue un progrès majeur en termes de santé et de prévention.

Le Directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises

Alain Thirion Préfet

Le Président du Conseil d'Administration de la CNRACL

Claude Domeizel

Membre honoraire du Sénat

La Caisse nationale de retraites des agents des collectivités locales (CNRACL) est, depuis 1945, l'un des principaux régimes spéciaux de sécurité sociale. Etablissement public national, elle est gérée à Bordeaux par la direction des retraites et de la solidarité (DRS) de la Caisse des Dépôts (http://retraitesolidarite.caissedesdepots.fr.).

La CNRACL fonctionne selon le principe de la répartition : elle assure, grâce aux 21,3 milliards d'euros de cotisations versées par près de 2,2 millions d'actifs et 43 500 employeurs, le paiement des retraites de près de 1,4 million de pensionnés relevant des fonctions publiques territoriale et hospitalière, soit 21,2 milliards d'euros de préstations. L'originalité de la CNRACL est d'être le seul régime spécial de sécurité sociale dont le conseil d'administration comporte en son sein des représentants des employeurs et des affiliés élus tous les six ans (https://www.cnarcl.retraites.fr/)

Contact presse:

CNRACL:

Cyril Parodi / Responsable communication

Ligne direct : 05 56 11 37 83 - Mobile : 06 86 22 15 24 - cyril.parodi@caissedesdepots.fr

DGSCGC:

Michael Bernier / Chef du bureau de la communication de la direction générale de la sécurité civile

Téléphone: 06 62 99 14 32 - michael.bernier@interieur.gouv.fr

